



MUNICIPALITÉ DE SHANNON  
Province de Québec

AVIS PUBLIC

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SHANNON  
Concernant le rôle d'évaluation foncière**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville :

**QUE** conformément à l'article 503 de la *Loi sur la cités et villes*, le rôle de perception des taxes et des compensations pour l'année 2019 a été déposé et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti ;

**Que** les contribuables doivent acquitter leurs comptes de taxes aux dates suivantes : **5 mars, 7 mai, 6 août et 1<sup>er</sup> octobre 2019.**

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 24<sup>E</sup> JOUR DE JANVIER 2019**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,  
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A, Adm. A, OMA